



Délibération n° DELIB_14_ADM_20_03_06_REG_INT_CA

**Institut National Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille Méditerranée
(INSEAMM)**

Conseil d'Administration

Séance du 6 MARS 2020

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Délibération n° DELIB_14_ADM_20_03_06_REG_INT_CA

L'an deux mille vingt, le 6 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement,
sur convocation de Madame la Présidente en date du 21 février 2020,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le statut de l'établissement,
-

Délibération n° DCLIB 14 ADM 20 03 06 REG INT CA

La Présidente,**EXPOSE**

L'INSEAMM a souhaité regrouper les délibérations relatives à l'organisation et au fonctionnement général du Conseil d'administration de l'INSEAMM, ainsi que les modalités des élections de ses membres.

Ce document pourra faire l'objet de mises à jour en fonction des évolutions réglementaires ou de modifications de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'Administration.

Les modifications soumises aujourd'hui au Conseil d'administration portent sur l'article 13 du présent règlement :

Modalités d'élection des représentants du personnel au CA :

o Représentants non enseignants (ajout) :

- *Le dépouillement du scrutin est tout d'abord opéré par chacun des bureaux de vote. Un procès-verbal du dépouillement est établi et est signé par le président et l'assesseur de chaque bureau.*
- *Le président de chaque bureau remet ensuite le procès-verbal de dépouillement accompagné de ses annexes au siège de l'INSEAM, chargé d'opérer le recensement général des votes au vu des procès-verbaux établis dans les 2 bureaux.*
- *Un procès-verbal définitif est établi et les résultats sont affichés dans les 2 sites.*

o Représentants enseignants (ajout) :

- *Les agents du collège des professeurs et assistants des Beaux-Arts élit 3 représentants titulaires et trois représentants suppléants sur la liste des personnels enseignants des Beaux-Arts.*
- *Les agents du collège des professeurs et assistants du conservatoire élit 3 représentants titulaires et trois représentants suppléants sur la liste des personnels enseignants du conservatoire.*

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Délibération n° DELIB_14_ADM_20_03_06_REG_INT CA

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,**DÉCIDE****Article 1 :** d'approuver le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'INSEAMM ci-joint (pièce jointe n°1).

Nombre de membres en exercice	22
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	2

Fait à Marseille, le 6 mars 2020.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves**Transmise au représentant de l'Etat** le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200306-14_INSEAMM_RICA-DE
Reçu le 09/03/2020

